

LA GAZETTE

d'Artiquelouve

N°95

Parole de Maire p2

Infos communales p3-5

Zoom sur...
la nouvelle Maison pour Tous p6-7

Actus en bref p8 à 13

Portrait d'asso p14
Le Comité des fêtes

Le saviez-vous ? p15

État civil p16
Agenda



PAU Béarn
Pyrénées
Communauté d'Agglomération



Parole de maire



« En tant que citoyens responsables de nos actes, il nous faut être à la fois pragmatiques, efficaces et résolus dans les actions que nous mettons en place. »

Contacter la mairie :

05 59 83 03 92

contact@artiguelouve.fr

Jours et heures d'ouverture :

Lundi, mercredi vendredi 15h-19h

Mardi, jeudi 15h-18h

Urbanisme : permanence des élus référents uniquement sur rendez-vous les vendredis de 17h à 18h

Permanences week-end

et jours fériés : **06 40 48 04 40**

La Gazette d'Artiguelouve
- bulletin municipal gratuit n°95 -

Conception : mairie d'Artiguelouve

Photographies : L. Mendès, S. Lagourgue, E. De Matos,

P. Belestá Labourdette, A. Miras, Écotovert,

Comité des Fêtes Artiguelouve

Illustrations Getty images

Impression : Imprimerie Martin

Tirage 950 exemplaires - Mai 2024



Chers Artiguelouviennes et Artiguelouviens,

La moitié du printemps sera bien entamée lorsque vous aurez entre les mains cette gazette dont le contenu vous intéressera je le souhaite. La nature aura pris ses droits avec plus ou moins de pluie ou plus ou moins de chaleur. Il faudra nous y habituer et prendre des mesures et/ou certaines précautions dans les années à venir. Comme vous pourrez le lire sur les articles à suivre, nous poursuivons les objectifs que nous nous sommes fixés sur cette mandature et nous travaillons également afin de préserver au mieux notre nature environnante, que ce soit par des économies d'énergies sur nos bâtiments communaux ou bien encore en favorisant des actions simples mais que nous espérons efficaces. En tant que citoyens responsables de nos actes, il nous faut être à la fois pragmatiques, efficaces et résolus dans les actions que nous mettons et/ou allons mettre en place afin de transmettre à nos enfants et petits-enfants un environnement paisible ou la nature est préservée pour notre plus grand bien.

Lors de nos rencontres avec les élus et services du Département l'année dernière, l'étude technique du passage souterrain entre le clos Artigaloba et le pôle médical et de services nous a été présentée. Celle-ci est techniquement réalisable, il reste maintenant à financer ces travaux, ce qui vu la conjoncture, ne sera certainement pas aisé mais nous continuerons nos actions.

Nous avons abordé également le projet de rattachement à la quatrième branche du rond-point entre Laroin et Artiguelouve. La réfection des bandes de roulement du CD804 vers Arbus et du passage protégé entre le pôle médical et de services sont quant à elles réalisées à notre demande.

Au niveau de l'intercommunalité : la révision du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire) se poursuit. La modification N° 3 du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) se poursuit également afin de faire correspondre les obligations du PLH (Plan Local de l'Habitat) au règlement du PLUi, c'est-à-dire d'adapter la constructibilité de nos communes à la démographie du territoire. Nous avons obtenu de conserver notre redevance incitative après de nombreuses tractations avec l'État et ses services. Nous avons été aidés et soutenus par nos sénateurs, nos députés, sans oublier le Président de notre agglomération. Il nous faudra maintenant continuer d'améliorer nos collectes en triant encore mieux. Des rappels seront faits par la Communauté d'agglomération et nous relèverons avec vous ce défi citoyen.

Nous devons avoir une pensée pour toutes les populations en souffrance qui sont confrontées, où qu'elles soient, à des périodes de tension et/ou de guerre extrême. Nous sommes certainement à un tournant important de nos modes de vie, il nous faut être solidaires et attentifs.

Je souhaite donc à vous et vos proches de passer une bonne fin de printemps avec la meilleure santé possible.

Jean-Marc DENAX

Maire,

Vice-président délégation eau, assainissement et pluvial à la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées

Le point sur le budget 2024

Le conseil municipal s'est réuni début avril afin de valider le compte administratif de l'année 2023 et le budget prévisionnel pour l'année 2024. A l'image de l'année précédente le contexte économique est complexe. Le budget est administré selon deux principes : la gestion prudente des dépenses de fonctionnement et la quête des sources de revenus pour financer les investissements (emprunts et subventions).

Les informations principales concernant le budget 2023 :

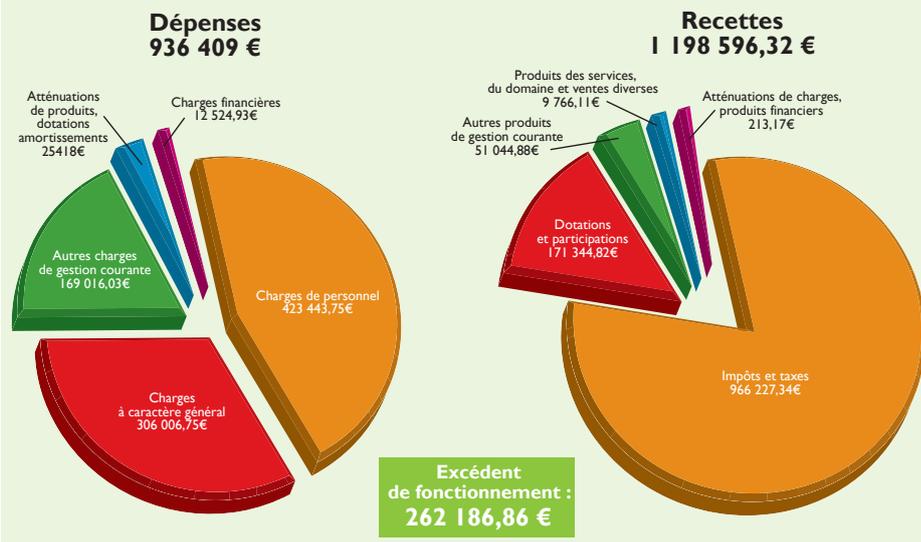
- **Maintien de la maîtrise des dépenses** : l'année 2023 a été marquée par une inflation importante et un contexte qui reste incertain. Malgré cette situation défavorable, les charges globales de fonctionnement ont diminué de 2%. La politique financière de la commune reste inchangée, avec une volonté de suivre au quotidien les dépenses pour une maîtrise au plus juste du budget tout en maintenant des services de qualité rendus aux usagers.

- **Fiscalité** : pour 2024, la municipalité prend la décision de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière. Néanmoins, le gouvernement a décidé d'augmenter les bases fiscales.

- **Transition énergétique** : la commune continue son engagement afin d'améliorer son empreinte énergétique. Le changement des éclairages des bâtiments par des LED se poursuit, ainsi que le travail des employés municipaux pour une gestion des espaces verts permettant aux abeilles et insectes de se développer.

- **Investissements** : les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants : création et conception du nouveau site internet (5 922,71€), rénovation de la Maison pour tous (100 734,34€), remplacement de la chaudière des vestiaires sportifs (24 244,57€), équipement stores extérieur de l'école primaire (ombrières

Compte administratif - Section fonctionnement 2023



6 126€), remplacement de la chaudière PAC eau/air de la bibliothèque et de la salle bleue (22 120,46€), équipement horloge astronomique éclairage public (6 384€), achat de mobilier pour bibliothèque, mairie, salle bleue, groupe scolaire (15 961€), terrain projet zone humide (4 184€), aménagement voirie (37 908€)

Et pour 2024 ? Principes directeurs et investissements

Dans la continuité de l'année précédente, le budget communal pour l'année 2024 a été établi en tenant compte de l'inflation et de l'évolution induite sur le coût des matières premières.

Pour les dépenses de fonctionnement, une hausse importante des coûts de l'énergie est attendue, avec notamment le prix du gaz multiplié par 4.

Également, une hausse significative des remboursements au SIVOM l'Île aux Enfants pour la mise à disposition d'animateurs pour les services périscolaires et services scolaires, due aux effectifs élevés des enfants qui fréquentent le groupe scolaire.

Dans la continuité des budgets précédents, le budget prévisionnel est bâti sans augmentation des taux sur la taxe foncière. Par conséquent, les charges supportées par la commune restent financièrement lourdes et impactantes, en effet Artiguelouve connaît une évolution démographique importante puisque le seuil des 2 000 habitants a été dépassé lors du dernier recensement de 2023.

Concernant la section d'investissement, les dépenses seront essentiellement concentrées sur la rénovation de la Maison pour tous et ses abords.

Des achats en matériel pour l'entretien des espaces verts sont également prévus (tondeuses, débroussailleuses,...), mobilier. Ces derniers faisant varier la valeur du patrimoine de la commune sont indispensables pour la continuité du service public.

Des travaux de voirie seront également prévus, une enveloppe sera dédiée pour l'entretien des voies communales.

L'acquisition de terrains et des aménagements au cimetière pour des reprises de concessions seront également à prévoir.

»» Fermeture de l'avenue du Vert Galant pour travaux

Vous avez dû lire l'article de presse sur la République du 30 avril. C'est une partie du communiqué de presse que nous avons demandé au service de l'agglomération en charge de ces travaux (vous pouvez le retrouver sur le site de la commune www.artiguelouve.fr). C'est bien le sujet qui fâche, que nous soyons d'Artiguelouve, des villages voisins de l'intercommunalité, simples automobilistes transporteurs, commerçants et autres.

Une enquête concernant tous les ouvrages d'art, portée par la Communauté d'agglomération sur le territoire, a diagnostiqué un risque d'effondrement sur cet ouvrage.

Les services techniques de la Communauté d'agglomération ont fait part à la commune de Lescar de ces éléments et du risque d'effondrement. D'où la décision prise par la mairie de Lescar, compte tenu de ces éléments plutôt «alarmistes».

Que la potentialité du risque existe, nous ne le contestons certainement pas. Certains élus de notre commune ont une expérience technique sur ces sujets. Nous avons présenté aux services techniques de l'agglomération, lors d'une réunion à la mairie de Lescar, une solution provisoire. Celle-ci pouvait permettre, par une restriction, le passage des automobilistes avant les travaux obligatoires.

Les services techniques de l'agglomération n'ont pas accrédité nos éléments pourtant techniquement compatibles. Nous avons souhaité et demandé, avec nos collègues de Lescar, l'intégration de tous ces travaux en même temps afin de ne pas avoir encore à fermer cet axe plus tard. Sur ce point nous avons été heureusement entendus mais ce n'était que du bon sens.

Nous continuerons à vous transmettre des informations. Notre objectif est de diminuer le temps de fermeture. C'est le point sur lequel nous insistons à toutes les réunions sur le sujet, comme nos collègues des autres communes concernées.

»» Rappels d'entretien : les obligations des propriétaires

Nous avons pris un arrêté municipal concernant la substitution de la commune aux propriétaires récalcitrants et/ou qui ne donnent aucune suite à nos demandes d'entretien.

Les prestations forfaitaires des agents communaux seront facturées lors de travaux de déblaiement des chemins ou de trottoirs consécutifs à des chutes ou encombrement de végétation lors de problèmes climatiques et en urgence. Pour tout ce qui concerne l'entretien régulier de la végétation, en dehors des urgences et en cas d'absence de réponse aux demandes de la commune, une société privée interviendra. Après constat, la facture sera envoyée aux propriétaires.

La fréquence de passage et d'entretien des chemins communaux et ruraux est répartie comme suit dans l'année : trois fois par les employés communaux, une

fois par une entreprise privée (avant les fêtes). Il n'y avait auparavant que deux passages dans l'année. Le département continue de passer sur les deux grands axes départementaux mais uniquement sur les zones où il n'y a pas de continuité de trottoirs, deux fois dans l'année.

La commune, depuis quelques années, effectue un travail de coupe aux intersections afin de permettre la visibilité de part et d'autre aux automobilistes. C'est une mesure de sécurité importante. Les chutes d'arbres entraînant des coupures électriques, de téléphone ou de fibre seront facturées aux propriétaires qui n'ont pas limité les risques de chutes des arbres en bordure des chemins.

L'entretien devant son habitation n'est pas dû uniquement à la commune. Dans la mesure du possible, les propriétaires

se doivent d'entretenir le devant de leur propriété. De la même manière, le stationnement sur les trottoirs ou à cheval sur les trottoirs est absolument interdit. Le passage des piétons doit être garanti.

Entretien du revêtement des chemins ruraux et communaux

Une commission municipale se charge de vérifier et de porter à connaissance les chemins qui nécessitent des travaux.

Elle se réunit lors du diagnostic, au moment de la validation des travaux avant présentation en conseil municipal.

Un diagnostic précis des chemins sera élaboré cette année avec les solutions et devis préconisés pour les chemins nécessitant des travaux.

Le projet de restauration de zone humide suit son cours

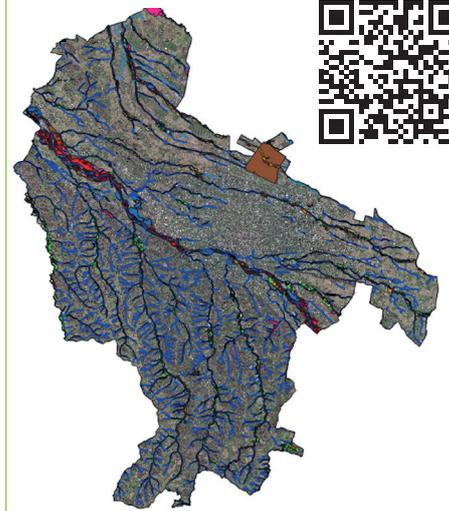
Le corridor de la Juscle concerne la restauration et l'entretien d'une ancienne zone humide de la commune. Les différentes réunions avec des professionnels des collectivités et organismes nous ont permis de définir un zonage qui pourrait être modifié dans le temps (un peu plus de 10 hectares à ce jour). Les propriétaires des parcelles concernées ont tous été informés de ce zonage. Le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) a validé ce premier zonage. Une première visite a eu lieu à la sortie de l'hiver. Pour la commune cette première identification sera confortée par l'étude à venir entre les mois de mai et de juin. Des professionnels vont venir arpenter ce zonage. Un arrêté préfectoral va permettre à ces professionnels de valider la faune et la flore présente. Nous avons souhaité, sur la commune, prendre de l'avance car ce projet s'intègre dans une étude plus vaste au niveau intercommunal

sur le territoire de nos 31 communes. Il s'agit d'une enquête menée également sur le territoire national avec l'aide de l'agence de l'eau. L'objectif national doit permettre, à terme, de restaurer et de protéger ces zones humides qui permettent «d'emprisonner» le CO2.

Une carte interactive (à l'adresse http://176.31.255.205/maps/ZH_PAU ou via le QR code ci-contre), permet à chacun d'entre vous de visualiser les zones humides effectives, c'est-à-dire celles qui sont actuellement reconnues, et les zones humides potentielles, c'est-à-dire celles qui pourraient faire l'objet d'une étude.

À la fin de cette étude un rendu sera fait aux élus et une priorisation sera faite afin de déterminer les zones à protéger et celles à restaurer. Pour la commune, Pierre Junqua assurera la gestion de ce corridor en lien avec des associations du village comme l'Écotover

ou l'Envolée. Nous attendons beaucoup de ce projet qui se fera en lien avec les enfants du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs : découvrir et protéger notre environnement naturel.



Le point sur la consommation des surfaces urbanisées

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» en 2050.

L'objectif intermédiaire s'inscrit dans la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années d'ici à 2031.

Les critères de consommation d'espaces en matière d'urbanisme sont directement balisés par des trajectoires de dix ans comme toutes les communes de notre agglomération actuelle :

- la tranche 2001-2011 (sortie du POS début du PLU communal),

- la tranche 2011-2021 (du PLU communal au PLUi intercommunal),

- la tranche 2021-2031 qui nous intéresse plus particulièrement.

Ces trajectoires progressives sont déclinées dans les documents de planification et d'urbanisme :

- les schémas régionaux (SRADDET, SDRIF, SAR, PADDUC) doivent intégrer et territorialiser cet objectif avant le 22 novembre 2024. La décision a déjà été prise par la Région.

- les SCoT et PLU/Cartes communales qui devront être mis en compatibilité respectivement avant le 22 février 2027 et le 22 février 2028.

La décision prise par la région sera validée par la Communauté d'agglomération. Les dates de mise en compatibilité du SCOT et du PLUi 22 février 2027 et 22 février 2028 imposent un travail en amont très important. La démarche est déjà engagée pour le SCOT et celle pour le PLUi va démarrer début 2025.

Après 2031 apparaîtront les critères en lien avec l'artificialisation des sols qui sera une autre étape.

Pour information, la consommation de nouvelles surfaces de la commune entre la période de référence 2011-2023 (deux ans de plus de la trajectoire) est d'environ 13 hectares 9.

Zoom sur...

La nouvelle Maison pour Tous

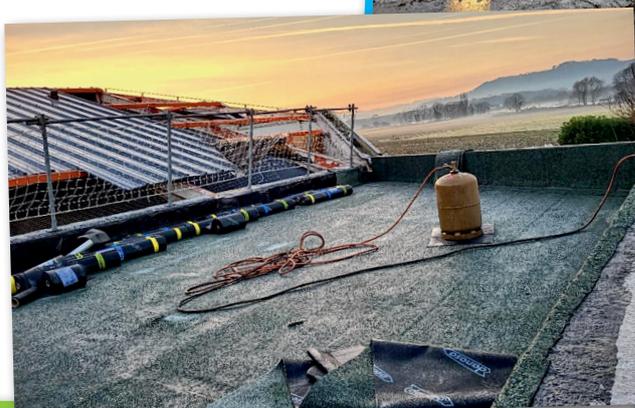
Une commission interne planche sur le sujet de mise en valeur de la MPT rénovée avec des alentours en adéquation avec la protection des lieux. Dès que la commission aura avancé, une présentation sera faite aux associations concernées par le sujet. En attendant, voici en images l'avancée des travaux de réhabilitation du bâtiment.



*Vues intérieures
après dépose de la toiture*



*Travaux
d'étanchéité
sur la toiture*



*Création d'ouvertures
pour la future buvette*



*Futures
cloisons
des sanitaires*





Vue de l'entrée principale

Travaux d'isolation extérieure en cours



Travaux de bardage en partie haute



Travaux de maçonnerie



Réseaux des futurs sanitaires



Les nouvelles menuiseries extérieures

Des arbres pour la biodiversité et le bien-être des habitants

Vendredi 23 février, une trentaine d'enfants, encadrés par le directeur et les animateurs du centre de loisirs, ont procédé à la plantation de divers arbres fruitiers et d'essences locales sur la plaine des sports. Plusieurs membres de l'Écotouvert et l'Envolée, ainsi que des élus et des employés communaux étaient présents.

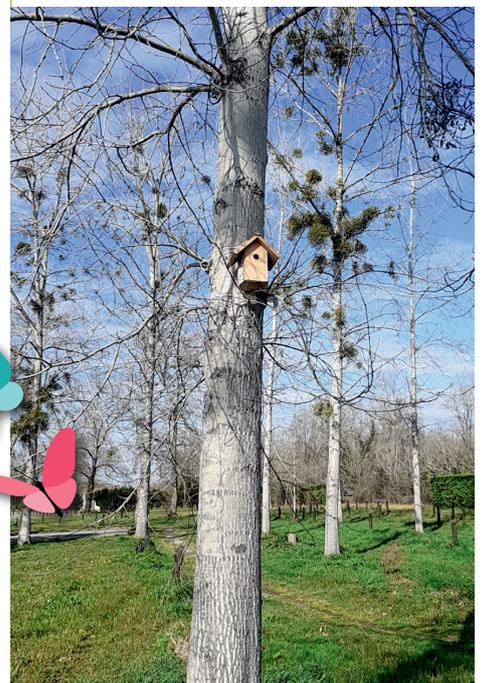
À l'origine, les membres de l'association l'Écotouvert souhaitaient implanter un petit verger sur la commune. Le travail, en relation avec les élus et les membres de l'association, a permis de déterminer un endroit propice et de démarrer le projet. L'aide de l'association Liken et de l'entreprise ZO2 (entreprise régénérative) ont permis de faire émerger et de gérer le projet, de mettre en place la logistique, le plan et le temps d'implantation.

L'aide précieuse du service de la CAPBP (Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées) Biodiversité Trame Verte et Bleue a permis d'obtenir ce projet abouti et finalisé. Les plants proviennent d'une pépinière participative et les fruitiers des pépinières Gaurat à Buros et Gaston Coute à Ogeu.

À noter également la pose de nichoirs pour les oiseaux fabriqués par les membres de l'association l'Envolée.

Une trentaine d'espèces de fruitiers ont été plantés, avec des compléments, dans une microplantation d'une centaine de scions d'essences locales avec l'apport de plans locaux fournis par l'Envolée.

Le maire Jean-Marc Denax était présent lors de la plantation et heureux de la présence de tous : enfants, parents, associations, centre de loisirs, employés communaux et élus. «Tout à un coût, mais quand on voit le plaisir, les interrogations et les sourires des enfants lors des plantations, cet effort est primordial. C'est un travail de fond que nous devons mener et que nous aurions dû mener depuis bien des années. Reconnaissons que nous étions tous assez crédules sur les annonces d'experts du GIEC qui nous alertaient pourtant depuis bien des années sur les changements climatiques. Nous devons montrer l'exemple et c'est ce que nous faisons. La commune d'Artiguelouve s'engage de manière conséquente afin de transmettre aux générations actuelles et futures un patrimoine écologique qu'il faut protéger et réover».





Pau Béarn Mobilités vous aide à l'achat d'un vélo du 1^{er} au 31 juillet

Pour atteindre ses objectifs ambitieux et inciter chacun à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle, Pau Béarn Pyrénées Mobilité a déjà versé 1 900 aides à l'achat vélo. Soyez le prochain.

Cette aide est réservée, sans condition de ressources, aux habitants des 37 communes membres du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités ainsi qu'aux professionnels (très petite entreprise < 10 salariés & acteurs de la cyclologie) implantés sur le territoire.

Une aide pour quels vélos ?

Sont acceptées toutes les factures concernant : un vélo à assistance électrique (VAE) = 25 km/h, un vélo pliant, un vélo cargo, un vélo PMR, système d'électrification d'un vélo standard (fourniture et pose par un professionnel). Les vélos neufs et d'occasion (achat chez un professionnel) sont éligibles.

Une aide pouvant aller jusqu'à 350€

Pau Béarn Pyrénées Mobilités attribue une aide de 15 % sur le prix TTC, plafonnée à 200 € pour les vélos pliants, les vélos à assistance électrique et les systèmes d'électrification, 350 € pour les vélos cargos. Sont pris en compte dans le calcul, le prix d'achat du vélo et de l'éclairage réglementaire. Les autres accessoires et équipements particuliers ne sont pas éligibles. Les vélocistes locaux ayant souhaité s'inscrire dans le dispositif en tant que «Partenaires Engagés», appliquent lors de l'achat une remise supplémentaire égale à 5% du prix TTC du vélo, plafonnée à 200 € (sauf promotions en cours). Important : les dossiers sont instruits et les aides autorisées, dans la limite des crédits alloués à l'opération.

Où acheter son vélo ?

L'aide de Pau Béarn Pyrénées Mobilités n'est pas conditionnée à l'achat chez un vélociste en particulier. Vous pouvez donc acheter votre vélo où vous le souhaitez.

La liste des partenaires engagés, les conditions et la démarche à suivre sont à retrouver sur le site internet de la ville de Pau, onglet vie quotidienne ou en flashant le code ci-contre.



Un nouveau guichet à la maison de l'Habitat et du Patrimoine

La Maison de l'habitat et du Patrimoine à Pau vous informe sur l'habitat, les déplacements et l'énergie et vous conseille sur vos projets liés à ces thématiques. Ce guichet unique offre en un même lieu tous les dispositifs et services proposés par l'Agglomération dans ces trois domaines.

Accessible à tous sans rdv, cet organisme offre un service public local, neutre et gratuit, dont la mission est triple :

- accueillir, informer et accompagner tous les habitants de l'agglomération qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, souhaitant mener à bien un projet d'amélioration de l'habitat ou d'accession sur le territoire de l'agglomération (dispositifs Plaisir d'Habiter, Ma première pierre, mise en valeur des façades, etc.),
- informer sur le secteur patrimonial remarquable du centre-ville de Pau et sur les bâtiments identifiés au titre du PLUi
- accueillir les demandeurs de logement social et enregistrer leur demande sur le Service National d'Enregistrement (SNE).

La Maison de l'Habitat organise également des permanences tenues par ses différents partenaires : ADIL, Habitat jeune, Architecte des Bâtiments de France, Soliha, Conseillers France Rénov', etc...

Elle vous accompagne gratuitement dans votre projet de rénovation (énergétique, confort, perte autonomie, travaux en vue location bien). Ils vous aident pour le montage du dossier de subvention (sur rendez-vous), et vous donnent une estimation des aides financières que vous pourriez obtenir.

Elle propose également des expositions tout au long de l'année et un rendez-vous tous les derniers jeudis de chaque mois pour un atelier dédié à l'habitat, au patrimoine ou à l'environnement.

Contact :

Maison de l'Habitat et du Patrimoine

2 bis rue des Cordeliers
05 59 82 58 60

maison.habitat@agglo-pau.fr

Accueil du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



Numéros surtaxés et abonnements internet : attention aux pièges !

Un SMS promettant un gain ?
Un clic sur internet pour contacter une administration ou un professionnel? Attention, il s'agit peut-être d'arnaques ou de pièges aux numéros surtaxés et internet+ dont le coût sera prélevé directement sur la facture de téléphone. Parallèlement à son action d'enquête et de contrôle, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) lance une campagne de mise en garde des consommateurs contre ces abus.

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.). Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont : les numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par 081, 082 ou 089 ; les numéros courts à 4 chiffres commençant par 10 ou 32 à 39 ; les numéros courts à 6 chiffres commençant par 118. Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique. Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé. Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 cts par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).

Comment déjouer les pièges ?

- **Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur.** Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte : d'urgence, de gain attractif, de démarches administratives, de colis à retirer...

- **Attention sur internet au «Click to Call» (cliquer pour appeler).** En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc...) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

- **Attention aux abonnements Internet+.** En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance. Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Les bons réflexes

1/ Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet : #jenecliquepas, #jenerappellepas!

2/ Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3/ Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4/ J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés : vert = gratuit, gris = prix d'un appel normal, violet = numéro surtaxé. Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

Le site surmafacture.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



L'Île aux enfants et sa diversité de programmes

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Il accueille vos enfants de 3 à 15 ans tous les jours de 7h30 à 18h30 à l'exception des jours fériés. L'équipe d'animation y propose des activités et des projets originaux et variés, adaptés aux différents groupes d'âge. Les enfants ont pu, par exemple, durant les vacances d'hiver, créer un club nature : «Le Club Uni'Vert». Il avait pour mission de rendre acteurs les enfants, de leur permettre de découvrir leur environnement et de les sensibiliser à la préservation de la nature. Ils ont pu notamment participer à un projet de plantation d'arbres à la plaine des sports d'Artiguelouve en partenariat avec l'Agglomération de Pau, la mairie d'Artiguelouve et différents acteurs locaux.

D'autres temps forts comme la sortie au zoo de Lescar, la construction de cabanes végétales à la ferme Guilhembaqué de Laroin, la soirée parents/enfants «Observons la nature» et la rencontre avec l'équipe du Polar POD (bateau vertical permettant l'observation scientifique dans l'océan austral) ont rythmé ces vacances.

Durant les vacances de printemps, le thème était «Les pirates». Au programme, grands jeux, chasses aux trésors et nombreux abordages !

Pour les vacances scolaires de cet été, l'ALSH sera ouvert du 8 juillet au 30 août avec une période de fermeture du 5 au 16 août. L'équipe de direction s'attèle déjà à la préparation des sorties, des séjours courts ainsi que de l'espacejeunes.

Au mois de juillet le thème sera «Voyage dans le temps» et au mois d'août, actualité oblige, ce sera les «Jeux Olympiques». Les programmes des animations seront en préparation avec l'équipe d'animation début juin et vous pourrez les retrouver sur notre site internet par la suite. Les inscriptions pour cet été sont ouvertes.

L'Accueil de Loisirs Associé aux Écoles du mercredi

Il accueille vos enfants de 3 à 15 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h30 à l'exception des jours fériés. Au programme : activités manuelles, ateliers artistiques, initiations sportives, découvertes culturelles, projets solidaires, expériences scientifiques ainsi qu'une multitude de jeux.

Cette année est rythmée par de nombreux temps forts : des journées «spéciales» (Droit de l'enfant, Noël, Carnaval), des journées «gourmandes» (chandeleur, journée de la galette, chasse aux œufs en chocolat) et la participation à des événements locaux (course d'ORNI). Le projet pédagogique et les programmes d'animations sont disponibles sur notre site internet.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ)

Il accueille les enfants de 16h30 à 18h30 après l'école. Cette année, l'équipe d'animation est composée de Vanessa ou François à la direction, de Laura, Johanna et Stella qui s'occupent des maternelles ainsi que Marie, Justine et Nicolas pour les élémentaires. Gabriel et Thibaut quant à eux tourneront entre les groupes d'âges en fonction du nombre d'enfants accueillis et des intervenants.

Cette équipe d'animation est aussi complétée par des intervenants extérieurs (breakdance, do-in, philosophie, sports, judo, aquarelle, sophrologie, éveil musical,...). L'équipe a réfléchi à des projets variés qui ont pour objectif d'accompagner au mieux les enfants dans leur développement personnel et dans la découverte de leur environnement.

De nombreux projets ont vu le jour comme «Les 5 continents», «La vie en couleurs», «A la manière de...», cirque et éveil corporel, projets sportifs et «De l'automne à l'hiver» pour les groupes 1 et 2. Ou encore «Les animaux», astronomie,

projets sportifs, «La toile de l'amitié» et cirque pour les groupes 3 et 4.

Tous les projets et les programmes d'animation sont disponibles sur le site internet de l'ALAÉ.

Inscriptions / Espace famille INoé

Avant toute présence au sein d'une des 3 structures d'accueil, nous demandons aux familles de créer et de compléter les dossiers d'inscription via le portail famille de la structure. Certains documents sont obligatoires afin de pouvoir y inscrire son/ses enfant(s). Sans espace famille créé, aucune inscription ne sera possible étant donné qu'elles ne se font que par le biais de cet espace.

La gestion des réservations et annulations se fait via notre portail famille ou par mail, dans le respect des délais (voir règlement intérieur).

La demande de réservation sur les mercredis est actuellement très forte et une liste d'attente a été mise en place afin de permettre à un maximum de familles de pouvoir bénéficier de ce mode de garde. Nous demandons aux familles d'anticiper un maximum les inscriptions et nous prévenir rapidement en cas d'absences.

Contact :

- Centre de loisirs (ALSH vacances + ALAÉ des mercredis) :

05 59 83 02 24

alsh.lileauxenfants@gmail.com

<https://sites.google.com/site/alshartiguelouve/>

 Accueil de loisirs l'Île aux enfants

- Accueil périscolaire (ALAÉ d'Artiguelouve) :

06 95 39 83 60

alae.artiguelouve@gmail.com

<https://sites.google.com/site/alperiscoartiguelouve>

 Alae Artiguelouve



Européennes : appel à bénévoles

La commune lance un appel aux administrés pour la tenue des bureaux de vote aux prochaines élections européennes du dimanche 8 juin. Seule condition : être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune.

Vous êtes intéressés, disponibles et souhaitez participer à leur déroulement? Merci de vous manifester auprès du secrétariat de mairie au 05 59 83 03 92.

La rando Printanière sous le soleil

C'est le dimanche 7 avril dernier que la randonnée Printanière, très prisée des adeptes de la marche et des familles, a fait son retour après plusieurs années d'absence due à la pandémie et à une météo défavorable. 227 marcheurs, dont une trentaine d'enfants, ont pris le départ des deux parcours proposés par les associations des Parents d'élèves, du Cercle animation, d'Écotover, du Comité des Fêtes, des Anciens Combattants et de Rando Pyrénées 64. Les enfants ont pu résoudre les différentes énigmes du jeu de piste élaboré spécialement pour eux tout au long du petit parcours. Petits et grands ont ainsi passé une belle matinée durant laquelle le soleil était au rendez-vous, et se sont ensuite retrouvés pour profiter de la restauration sur place.

Nouveaux horaires pour la déchetterie

Depuis le 2 mai, les horaires des déchetteries de la Communauté d'Agglomération ont évolué selon un rythme saisonnier avec l'instauration d'horaires d'été et d'hiver. Ainsi, la déchetterie de Lescar et la plateforme d'Emmaüs ouvrent à 10h (9h le samedi et le dimanche) et ferment désormais à 19h l'été et 17h l'hiver.

Afin d'effectuer les opérations de maintenance et d'entretien indispensables au bon fonctionnement des sites, certaines déchetteries de l'Agglo fermeront chacune un jour par semaine. Ainsi, celle de Lescar sera fermée le jeudi.

Renseignements : Direction Développement Durable et Déchets 05 59 14 64 30 ; collecte@agglo-pau.fr www.pau.fr

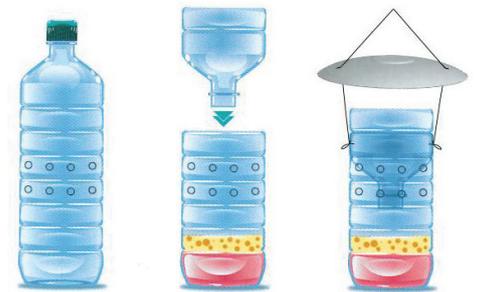
Rappel pratique sur la Maison France Services

Suite à la multiplication des venues d'administrés en dehors des jours et heures de permanences de la Maison France Services de Poey-de-Lescar (bâtiment administratif du Miey-de-Béarn), voici un rappel de ces informations : ouverture les mardis et jeudis de 10h à 12 h et de 13h30 à 16h30. Contact : 05 59 81 57 26 ou mail.miey-bearn@france-services-gouv.fr

Piégeons les frelons

La saison des frelons est de retour, et avec elle, ses risques de piqûres et d'incidences directes sur les abeilles. En Aquitaine, les apiculteurs sont les premiers affectés par le retour de ces insectes, classés nuisibles par l'État. Ils exhortent les habitants à positionner des pièges dès le mois de février. Les températures estivales font sortir les fondatrices, futures reines et créatrices de nids de frelons.

Nous vous invitons à poser vos pièges dans vos jardins. Voici quelques consignes pour fabriquer le vôtre :



- Environ 1,5 m de hauteur
- Attractant : bière (33cl), sirop de fruits rouges (2cm), un peu de vin blanc (repousse les abeilles).
- Visitez régulièrement votre piège afin de vérifier qu'il n'est pas plein ou que l'attractant soit à remplacer.
- Le retirer fin mai (plus la météo sera clémente plus on pourra retirer tôt les pièges. A contrario, une météo hivernale nécessite de les laisser jusqu'à début juin).

Le marché de Noël a fait des heureux

La deuxième édition du marché de Noël de la commune a eu lieu le samedi 2 décembre dernier. Une quarantaine d'exposants étaient présents pour proposer toutes sortes de produits, d'articles de décoration, de créations à un public venu nombreux pour arpenter les allées et trouver l'inspiration à l'approche des fêtes de Noël.



Actus en bref

Tu auras bientôt 16 ans ? Pense au recensement !

Entre le jour de tes 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit ton anniversaire, tu dois obligatoirement te rendre en mairie muni(e) de ta carte d'identité et du livret de famille afin d'être recensé(e).

Si le délai est dépassé, il reste toutefois possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant de la même manière.



Rappels nuisances sonores

Activités professionnelles : de 7h à 20h du lundi au vendredi. Interdiction dimanche et jours fériés.

Particuliers (tonte, bricolage et autre): jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Nouvelle asso pour nouveaux projets sportifs



La première réunion de la toute nouvelle association «La Pelote artiguelouviennne» s'est tenue le 3 avril dernier. «L'objectif était de réunir des personnes motivées pour relancer le tournoi de pelote qui avait été organisé l'année dernière par l'association Drôles 2 Sœurs. Une quinzaine de personnes ont répondu présent pour participer à ce projet prometteur. Il a donc été acté qu'il y aurait bien un deuxième tournoi au village!» s'enthousiasme Caroline Danguiral, la présidente de cette nouvelle association.

Elle est désormais entourée de Pierre Candau en tant que secrétaire, de Patrice Soulé au poste de trésorier, d'Emmanuelle De Matos à la communication et d'une équipe de choc motivée pour le lancement de cette nouvelle activité.

Leurs ambitions sont modestes pour cette année, bien que des idées fusent pour proposer de multiples événements pour les artiguelouviens. Parmi eux, des initiations pour les petits et les grands, un tournoi interne au village, un tournoi un peu plus long avec plus de séries (mixte, enfants,...) et plus de poules.

En effet, le tournoi qui sera proposé cette année du 3 au 8 juin au Hall des sports sera, comme pour l'édition précédente, sur un mini-format.

Avis aux supporters(trices), la Pelote artiguelouviennne vous espère nombreux pour venir encourager les joueurs(ses) tous les soirs à partir de 18h et le samedi 8 juin pour les finales. Bonne ambiance et buvette prévues !



Le club Gaston Phoebus a clôturé avec succès le tournoi de belote inter-villages



C'est à la Maison pour Tous d'Arbus, prêtée gracieusement par la mairie, que le Club Gaston Phoebus «Le Temps Libre» a clôturé le tournoi de belote inter-villages. Il a regroupé les clubs de Momas/Uzein, Poey-de-Lescar, Denguin, Bougarber, Arbus et Artiguelouve. L'ambiance et la bonne humeur ont été de la partie. Ces après-midi se sont terminés autour de bons repas pour les participants. Rendez-vous est donné pour l'année 2025.

Théâtre dans les vignes

Après le succès de la première édition, la compagnie Vice-Versa de Billère et le Domaine du Cinquau s'associent à nouveau pour vous proposer le second Festival de Théâtre populaire et (v)intelligent du 11 au 13 juin 2024 au Domaine. Restauration sur place, bar à vins. Infos et billetterie : www.cinquau.fr ou par auprès de la compagnie Vice-Versa au 06 25 89 46 78.

Partage culturel à la bibliothèque

Depuis le 1^{er} janvier, une fois par mois, par classe entière, les élèves accompagnés de leurs maîtres ou maîtresses viennent passer une heure à la bibliothèque toute proche. Par rotations, deux ou trois bibliothécaires bénévoles accueillent les enfants pour un moment de lecture partagée, répondre à leurs questions et les aider dans des choix de livres à emporter jusqu'au mois suivant.

Les classes d'occitan ne sont pas oubliées puisque deux locuteurs bénévoles sont en mesure d'échanger avec les enfants dans leur deuxième langue enseignée.

C'est un moment agréable de mixité de générations et de partage culturel que tous semblent apprécier, un réel plaisir pour tous car écoliers, maîtres et maîtresses y apportent leur enthousiasme.

Conflits de voisinage

Il vaut mieux s'entendre entre voisins avant d'en arriver à un litige qui peut prendre une tournure judiciaire.

Il existe une autre alternative qui consiste à faire appel à un conciliateur de justice.

Son adresse mail :

michel.plissonneau@wanadoo.fr



Le comité des fêtes

L'association, créée il y a plus de 20 ans, a pour objectif de réunir les jeunes Artiguelouviens pour dynamiser la vie sociale de notre village.

Chaque année, nous organisons une multitude d'événements festifs et conviviaux rassemblant petits et grands, habitants et visiteurs, dans une ambiance chaleureuse et festive.

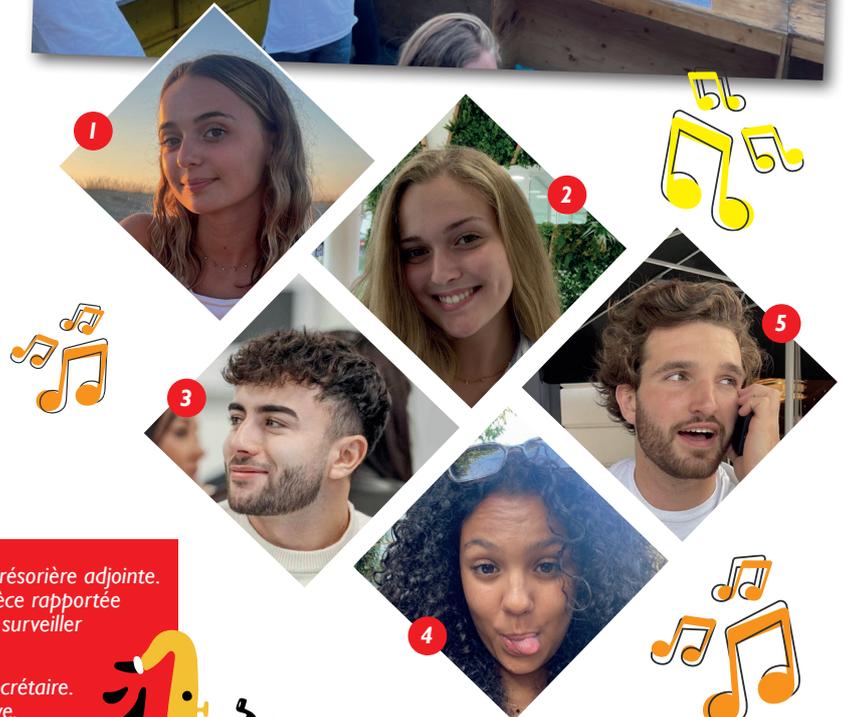
Du traditionnel marché de Noël aux fêtes du village, en passant par la randonnée printanière et le marché des producteurs de pays, notre programme d'activités est varié et promet des moments inoubliables à partager ! Entre membres de l'association, nous organisons des réunions, sorties, soirées et week-ends d'intégration pour les nouveaux venus, mélangeant toutes les générations du village au sein d'un même groupe devenant finalement une bande d'ami(e)s.

Le comité des fêtes est composé d'une

quarantaine de jeunes artiguelouviens allant de 20 à 30 ans.

Nous viendrons solliciter les habitants dès la fin du mois de juin pour entamer les traditionnelles quêtes du village. Les quêtes c'est le passage de maison en maison dans le but de récolter de l'argent pour nous aider à l'organisation des fêtes communales se déroulant le dernier week-end de septembre. Que ce soit 1€ symbolique ou plus, vous pourrez donner à votre convenance ce qui nous aidera pour aboutir à l'événement tant attendu par tous, et ainsi nous réunir dans un esprit festif.

En attendant notre passage, voici un petit aperçu (humoristique) du bureau de notre équipe.



1 Meilyne Vieira - présidente.
Native d'Artiguelouve,
petite en taille mais sait faire
entendre sa voix de présidente.

2 Eléa Fortané - vice-présidente.
Native d'Artiguelouve,
toujours un verre à la main mais
sait prendre les choses en main.

3 Lucas Médevielle - trésorier.
Natif d'Artiguelouve,
l'américain du bureau
à qui on a confié les lingots.

4 Lisa Célébrin - trésorière adjointe.
Native de Lons, pièce rapportée
du comité, là pour surveiller
le trésorier.

5 Jim Laborde - secrétaire.
Natif d'Artiguelouve,
toujours un verre à la main,
secrétaire qui ne veut jamais
rien faire.

Renseignements :

Meilyne Vieira
06 25 48 22 07
cdf.artiguelouve@gmail.com
 comiteartiguelouve

Le saviez-vous ?

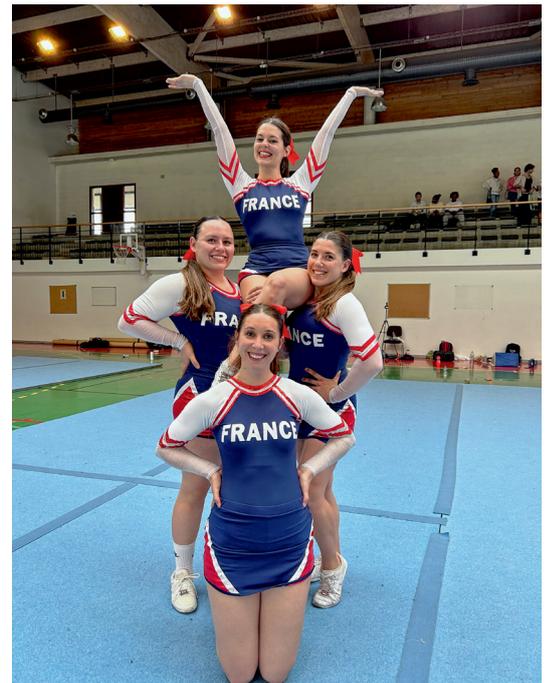
Info sportive :

Laurie Mendès

en équipe de France de cheerleading

Laurie Mendès, jeune native d'Artiguelouve, a été sélectionnée pour faire partie de l'équipe de France de cheerleading. Passionnée par ce sport méconnu en France, Laurie s'est lancé le défi d'intégrer l'équipe nationale. Accompagnée de 3 coéquipières palaises, elles se sont assidument entraînées dans le Hall des Sports de la commune. Après une année de perfectionnement intensive, avec des déplacements aux quatre coins du pays, l'équipe s'est envolée fin avril pour participer aux championnats mondiaux en Floride. Grâce à leur travail acharné sur une chorégraphie très impressionnante avec un french cancan vertigineux, l'équipe de France a surpassé toutes les performances passées en se classant à la 4^e position !

Bravo à Laurie et sa team !



Le coin des petits

Calcule :

$$\text{Donut} = 3$$

$$\text{Candy} = 5$$

$$\text{Heart} = 9$$

$$\text{Donut} + \text{Candy} + \text{Heart} =$$

$$\text{Heart} - \text{Donut} + \text{Candy} =$$

$$\text{Donut} + \text{Heart} - \text{Candy} =$$

$$\text{Heart} - \text{Candy} - \text{Donut} =$$



17-11-7-1

Trouve les 7 différences :



Les abeilles : les champignons : le noeud papillon de l'écureuil : les fleurs : les bâtons : les oreilles du lapin : les sapins.

État civil



NAISSANCES

- Raphaël MOREIRA.....07/11/2023
- Auguste, Léonard, Christian CASTAGNET 19/11/2023
- Eden, Antoine DE OLIVEIRA.....06/12/2023
- Valentin, Pierre, Olivier, Joseba LEPAGE..... 14/12/2023
- Juliette PECAUT..... 18/12/2023
- Louise, Cris, Madeleine VALAT..... 15/01/2024
- Gabriel, Marc RIX24/01/2024



MARIAGES

- Yvette Maria FRANCISCO
et Paulo FERREIRA.....20/04/2024



PACS

- Ria Cécilia DREYFUS
et Antoine, Marc VALAT 19/02/2024
- Justine LOUISSENIO et Alexis FORTANÉ..... 15/04/2024
- Audrey, Marie, Sophie BEUCHER
et Cédric, Anthony DUFFOURC.....22/04/2024
- Mélina DOMINGOS
et Sébastien CANTON ALONSO06/05/2024



DÉCÈS

- Élise MORIZE.....29/11/2023 (90 ans)
- Jean, Laurent PEDEZERT 15/02/2024 (83 ans)
- Henriette, Anne JUNQUA
née MAUCO.....26/02/2024 (90 ans)
- M^{me} BIERLING22/01/2024 (96 ans)

- Clémentine, Nina, Marie
ABRIAT VANBOSSSEL.....26/01/2024
- Tom, Marc ALLAIS.....24/02/2024
- Loan ANTONUCCI29/03/2024
- Elfià STRUPIECHONSKI08/04/2024
- Elena LUCBERT09/04/2024
- Gioia, Élise, Virginie ARMANDIE.....22/04/2024

À vos agendas

- 25 mai Fête du FC3A
et tournoi des pitchouns
- 31 mai Fête du verger
- 3 au 8 juin Tournoi de pelote organisé
par la Pelote artiguélouviennne
- 11 au 13 juin Festival de théâtre
au Domaine du Cinquau
- 15 juin Concert de la chorale
du Cercle animation à l'église
- 21 juin Spectacle du Cercle Animation
au Domaine du Cinquau
- 28 juin Fête de l'école
- 5 juillet Marché des Producteurs de Pays
- 27 juillet Fête de l'Amicale bouliste
et concours de pétanque
- 7 septembre Forum des associations
- 27, 28, 29 septembre Fêtes communales
- 13 octobre 6^e édition «Nettoyons le village»
- 1^{er} décembre Marché de Noël
- 14 décembre Repas des Aînés

Retrouvez toutes les infos
sur www.artiguélouve.fr



et sur



Mairie d'Artiguélouve

